

leur offre notre politique douanière, ils doivent donner un service satisfaisant. Mon honorable ami pourra se rendre compte que les fabricants anglais d'avions se préparent activement à assurer ce service et à mettre fin en une large mesure à l'ennui dont parlait mon honorable ami.

Je n'aborderai pas la vaste question de la balance défavorable du commerce entre les Etats-Unis et le Canada, ni de la balance défavorable d'une autre façon dans le commerce entre notre pays et la métropole. Mais c'est un point qu'il ne faut pas oublier à propos du tarif.

M. COOTE: Le ministre pourrait-il me donner la statistique des appareils importés depuis deux ou trois ans, ainsi que le tableau des pays d'origine et la valeur de ces avions? Sinon, je me procurerai ces chiffres plus tard.

L'hon. M. RHODES: Je n'ai la statistique que de la dernière année financière. Nos importations ont atteint une valeur totale de \$161,000, dont \$135,897 des Etats-Unis, \$22,793 du Royaume-Uni et \$2,936 de l'Allemagne.

M. COOTE: Le ministre peut-il dire le nombre des appareils aussi bien que leur valeur?

L'hon. M. RHODES: Non, je regrette d'avoir à dire que cette statistique n'existe pas. Les chiffres que j'ai cités indiquent la valeur des avions et des pièces de rechange.

M. HOWDEN: Je voudrais apprendre du ministre la façon de voir du ministère à l'égard de l'importation des avions d'occasion. Un exemple me fera mieux comprendre. Un de mes amis, qui s'occupe de la chasse des animaux à fourrure, a de la difficulté à transporter ses approvisionnements dans un sens et ses pelleteries dans l'autre. Il loue des avions pour ces transports. Il me dit qu'il pourrait acheter un excellent appareil d'occasion pour \$600 ou \$700, tandis qu'un avion neuf lui reviendrait à \$4,000 ou \$4,500. C'est pourquoi je veux savoir la pensée du ministre sur ce sujet. Peut-être n'autorise-t-on aucunement l'importation des appareils d'occasion.

L'hon. M. RHODES: Mon honorable ami de Saint-Boniface et le comité comprendront que notre pays serait facilement livré à un envahissement énorme de vieux avions en pitieux état, si nous en autorisions l'importation. Non seulement exposerions-nous la vie des pilotes et des mécaniciens aux dangers inhérents aux vieux appareils délabrés; nous mettrions aussi en danger la vie et les biens des habitants du pays. On ne me convaincra pas qu'un vieil appareil soit aussi bon qu'un neuf.

Dans certains cas, un avion réparé peut être en fort bon état, mais qui déterminera avec exactitude le point où les réparations peuvent redonner la sécurité à un appareil? Mon expérience d'automobiliste me sert de point de comparaison. Les vieux autos sonnait la ferraille, de seconde, troisième, quatrième ou cinquième main, que nous rencontrons sur les routes de nos jours, constituent un danger constant à la vie humaine.

M. YOUNG: Mais ce sont des machines de fabrication canadienne.

L'hon. M. RHODES: Peu m'importe où elles ont été fabriquées; nous sommes à discuter la question des aéroplanes d'occasion et pas autre chose. C'est la principale raison pour laquelle nous interdisons l'entrée au Canada de machines d'occasion. Nous ne voulons pas faire du Canada un réceptacle pour les appareils délabrés de pays étrangers.

M. HOWDEN: Je comprends le point de vue du ministre, mais il s'agit d'un individu qui se sert actuellement de ces avions, qui appartiennent à une société des Etats-Unis, pour transporter ses fournitures et sortir ses fourrures. C'est apparemment une de ces machines, qui paraissent donner satisfaction, qu'il pourrait acheter. Il est évidemment impossible, cependant, d'en importer une seule. L'individu en question voudrait acheter cet aéroplane, si on le lui permettait, et comme ce serait son propre cou qu'il risquerait, je suppose que ce serait sa propre affaire.

L'hon. M. RHODES: Telle n'est pas la tendance actuelle du travail du Gouvernement; il tend plutôt à protéger le citoyen contre lui-même. Je ferai remarquer, cependant, que rien n'empêche d'importer un avion de la Grande-Bretagne en franchise. Nous interdisons, toutefois, l'importation d'appareils d'occasion, de quelque pays que ce soit.

L'hon. M. MARCIL: En est-il de même pour les automobiles?

L'hon. M. RHODES: Oui.

L'hon. M. MARCIL: De l'Angleterre comme des Etats-Unis?

L'hon. M. RHODES: Oui.

M. YOUNG: Si c'est le devoir de l'Etat de nous empêcher de nous casser le cou dans des machines d'occasion venant des Etats-Unis, n'est-ce pas autant son devoir de nous empêcher de nous casser le cou dans des appareils d'occasion canadiens ou britanniques? Je ne vois pas la différence.

L'hon. M. RHODES: Je ne dis pas qu'il doit y avoir une différence. Un homme achète